



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2014

**Objet : DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL, RETROCESSION AUX RIVERAINS.
AUTORISATION D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Nombre de membres : 11

Afférents au conseil : 11

En exercice : 11

Date de la convocation : 20/05/2014

Date d'affichage : 20/05/2014

Ayant délibéré : 10

Votés Pour : 10

Votés contre : 0

L'an deux mil QUATORZE, le vingt-quatre mai à 15 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la Présidence de M. MILLO Jean-Luc Maire de la commune. Mme CIPRIANI Marie-Louise a été nommée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS	ETAIT REPRESENTE
M. MILLO Jean-Luc	M. POLI Pierre-Antoine
M. CIPRIANI Jean-Marie	ETAIT ABSENT
M. POLI Jean-Baptiste	M. MANTESE Jean-François
MME GUIQUET Sandra	
MME MICHELETTI née MARTINO Jeanne	
M. BRUNETTI Alain	
MME OBENNAUS née DURAND Isabelle	
MME CIPRIANI née GIACOMETTI Marie-Louise	
M. MARTINO Enzo	

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la délibération relative à la désaffectation d'un chemin communal au lieu-dit Sarrale et à la réalisation d'une enquête publique en vue de céder le dit-chemin d'une superficie de 107 m² au profit de Monsieur et Madame Del Perugia.

Une première délibération du 07 décembre 2013 autorisant la vente du chemin communal pour un montant de 100 euros a fait l'objet d'un recours gracieux par le contrôle de légalité au motif que ladite délibération ne faisait pas état de l'ouverture d'une enquête publique rendue nécessaire par l'Article L.161-10 du Code Rural (cf. courrier du Préfet du 13 décembre 2013).

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment :

- L'Article L.141-3, lequel précise que « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal » ;
- Les Articles R.141-4 à R.141-10 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Considérant la nécessité de procéder au déclassement d'un chemin communal jouxtant le bas des propriétés de Monsieur et Madame Del Perugia, parcelles cadastrées section D n° 298, 299, 301, 302, au lieu-dit « SARRALE » d'une contenance totale de 107 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'ouverture d'une procédure de déclassement du chemin communal susvisé ; et
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à :
 - Ouvrir une enquête publique pour le déclassement dudit chemin communal et sa rétrocession aux riverains ; et
 - à signer tous les documents relatifs à l'enquête publique réglementaire ; et à l'issue de celle-ci,
 - à vendre le chemin communal d'une contenance de 107 m² ; et
 - à signer l'acte de vente chez le notaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Olivèse le,
26 mai 2014

Le Maire
M. MILLO Jean-Luc



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CORSE DU SUD' at the bottom and a star at the top.

